

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de L'Ange-Gardien**  
**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉ PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 21-689 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 décembre 2021, le conseil a adopté le projet de règlement numéro 21-689 intitulé :  
  
*« Projet de règlement numéro 21-689 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin de modifier l'annexe E (liste des rues reconnues situées hors du périmètre d'urbain le long desquelles la construction peut être autorisée), l'annexe F (liste des rues publiques et privées reconnues en date du 17 janvier 2014) et l'annexe J (délimitation de la zone de production) »;*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 janvier 2022, à 19h heures, au 7, rue de la Mairie, L'Ange-Gardien. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;
3. Une copie du projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 6355, avenue Royale, L'Ange-Gardien, selon les heures de bureaux.

Résumé du projet :

Le projet de règlement numéro 21-689 modifiant le plan d'urbanisme règlement 16-640 et ses amendements vise à ajouter de nouvelles rues situées en dehors du périmètre urbain où la construction résidentielle peut être autorisée (Annexe E), d'ajouter de nouvelles rues à la liste des rues publiques et privées reconnues en date du 17 janvier 2014 (Annexe F) et à modifier le titre de l'Annexe J (délimitation de la zone de production).

**DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 7<sup>ème</sup> jour de décembre deux mille vingt-et-un.**



Lise Drouin, g.m.a.  
Directrice générale